



**Légende**

- Limites Les Deux Alpes
- Bâti
- AC1 monument historique classé ou inscrit
- AC1 périmètre de protection des abords (ppa) de monuments historiques, R:500m
- AC2 périmètre de protection de site classé ou inscrit
- AS1 captages
- AS1 captage : périmètre de protection immédiate (ppi)
- AS1 captage : périmètre de protection rapprochée
- AS1 captage : périmètre de protection éloignée
- EL4 remontées mécaniques et pistes de ski (Générateur)
- EL4 remontées mécaniques et pistes de ski (Assiette)
- EL10 parc national
- I4 Lignes Haute Tension
- PT1 générateur
- PT1 assiette
- PT2 générateur
- PT2 assiette
- PT3 réseau téléphonique
- I2 hydroélectricité : périmètres de servitudes en faveur des concessionnaires.
- Galeries d'aménée, conduites forcées
- Centrales
- Barrage, ouvrage de restitution
- Prises d'eau
- Retenue
- Limniphone

Ouvrages hydroélectriques de la zone bénéficiaire reportés au plan:

- Galeries d'aménée, conduites forcées
- Centrales
- Barrage, ouvrage de restitution
- Prises d'eau
- Retenue
- Limniphone

**NB:** Ce document est un plan de référence directement utilisable dans la plupart des cas. Pour plus de précisions, consulter le service gestionnaire de la servitude ainsi que les actes institutifs de la servitude.

MODIFICATIONS		
date	code	nature
22.06.00	VENOSC	Mise à jour pour la révision n°2 du P.O.S
18.06.15	MONT-DE-LANS	Mise à jour suite à l'arrêt du PLU du 14.04.2015
02.09.16		Création de la commune nouvelle de LES DEUX ALPES (Arrêté préfectoral n° 38-2016-09-02-019) du 02.09.2016.
12.03.18	AC1	Mise à jour pour la révision du PLU de Venosc - Les Deux Alpes.
	AS1	Mise à jour de la protection R:500m de la Porte de Bore et vestiges de la voie romaine.
	EL4	Mise à jour des servitudes sur les secteurs PIED MOUTET, JANDRI 1, télésiège du DIABLE pour l'aménagement du domaine skiable.
	PT1/PT2	Suppression des servitudes sans acte d'institution.

DEPARTEMENT DE L'ISERE  
SERVITUDES  
D'UTILITE PUBLIQUE  
**38253 LES DEUX ALPES**

Direction Départementale des Territoires  
Service Aménagement Sud-Est (SASE/MDD)  
17, bd Joseph Vallier - BP 45 - 38040 - Grenoble cedex 9  
tel: 04.56.59.46.49

ECHELLE : 1/15.000 / A0  
MODIFIE LE : 12.03.2018

**EL10**  
PARC NATIONAL DES ECRINS  
ZONE COEUR

Direction Départementale des Territoires/SASE/MDD  
copyright © IGN SCAN EXPRESS  
procédure MEEDEVIS n°30 du 24 juillet 2007

04.56.59.46.49

1000 2000 3000 m

Pointe Henriette  
Pointe Marguerite  
Pointe Buisson  
Pointe Swan  
Pointe de Con Chamier  
Pointe d'Allet